



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 04 novembre 2021

Communiqué de presse

CREDIT AGRICOLE S.A. LANCE UN NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS D'UN MONTANT DE 500 MILLIONS D'EUROS

Suite à la réalisation complète de son premier programme de rachat d'actions de 558,6 millions d'euros, Crédit Agricole S.A. lance un nouveau programme de rachat d'actions d'un montant de 500 millions d'euros

Crédit Agricole S.A., après avoir reçu toutes les autorisations nécessaires des autorités de supervision, confirme aujourd'hui le lancement d'un nouveau programme de rachat d'actions de Crédit Agricole S.A. pour un montant maximum de 500 millions d'euros. Ce programme débutera le 5 octobre 2021 et se terminera au plus tard le 28 janvier 2022. Les actions acquises dans le cadre de ce nouveau programme seront également annulées.

Crédit Agricole S.A. a donné une instruction irrévocable un prestataire de services d'investissement indépendant (le « Prestataire de Services d'Investissement », pendant la période commençant le 5 octobre 2021 et se terminant au plus tard le 28 janvier 2022, d'actions du capital social de Crédit Agricole S.A. (les « Actions ») pour un prix d'achat global ne dépassant pas 500 millions d'euros.

Tout achat d'Actions effectué dans le cadre de la présente annonce sera réalisé sur le marché réglementé d'Euronext Paris et sur les systèmes multilatéraux de négociation où les Actions sont admises à la négociation ou négociées. Les achats seront exécutés conformément, et à l'autorisation générale accordée à Crédit Agricole S.A. de procéder à des achats d'actions sur le marché en vertu de la 29ème résolution adoptée par l'assemblée générale de Crédit Agricole S.A. réunie le 12 mai 2021. Crédit Agricole S.A. annoncera tout rachat d'Actions sur le marché en conséquence.

Le contrat de liquidité existant avec Kepler Cheuvreux demeure temporairement suspendu pendant l'exécution du présent programme de rachat d'actions.

La description du programme de rachat d'actions, figurant au chapitre 1 (page 38) du document d'enregistrement universel du Crédit Agricole S.A. déposé et enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 mars 2021 sous le numéro D.21-0184, ainsi que le texte de la 29ème résolution adoptée par l'assemblée générale de Crédit Agricole S.A. réunie le 12 mai 2021, sont disponibles sur le site internet du Crédit Agricole S.A. :

www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres

et

www.credit-agricole.com/finance/finance/actionnaires-individuels/assemblees-generales

, respectivement.

Cette annonce ne constitue pas ni ne fait partie d'une offre ou d'une sollicitation d'une offre de titres dans une quelconque juridiction.